ENTRETIEN DES ABORDS DE NOS HABITATIONS

Chères habitantes, chers habitants,

Afin de préserver la qualité de notre cadre de vie, la propreté et la sécurité de notre village, nous souhaitons rappeler à chacun l'importance de l'entretien des abords de sa propriété.

Nous invitons chaque propriétaire ou occupant à veiller régulièrement à la taille de ses haies, arbustes et arbres, notamment lorsque les végétaux débordent sur les rues, les chemins ou les trottoirs, gênent le passage des piétons ou réduisent la visibilité des automobilistes.

Nous rappelons également que, conformément à l'article 673 du Code civil, les branches des arbres et haies qui dépassent sur la propriété d'un voisin doivent être coupées par le propriétaire des plantations.

Ces quelques gestes contribuent à faciliter la circulation, à garantir la sécurité de tous et à entretenir de bonnes relations de voisinage.

Il ne s'agit pas seulement d'une question d'entretien, mais aussi de respect mutuel et de participation à la vie collective de notre village.

La municipalité compte sur le civisme et la participation de chacun pour que Touille reste un village agréable, propre et accueillant.

Merci à toutes et à tous pour votre compréhension et votre implication.

L'équipe municipale